



Etats généraux L'EAU EN MONTAGNE

MEGÈVE (FRANCE) - 8, 9, 10 OCTOBRE 2014

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les territoires de montagne affichent des spécificités propres :

- Espaces producteurs d'eau, redevables envers les utilisateurs de l'aval ;
- Topographie contraignante (fortes pentes), accélérant les flux et donc les risques, l'eau étant un facteur aggravant ;
- Climat contrasté et forte sensibilité au changement climatique ;
- Captation de polluants atmosphériques ;
- Siège de multiples activités : agricoles, forestières, touristiques, industrielles (...)

L'eau constitue un continuum en relation étroite et transversale avec le territoire. La multifonctionnalité de cet élément (eau-ressource, eau-écosystèmes, eau-risques, eau-transfert des polluants - avec l'air, eau-paysage) doit être prise en compte dans son ensemble. L'atteinte à l'une de ces fonctions peut générer des effets en cascade sur l'ensemble des facettes du facteur « eau ».

Le changement climatique ne fait aujourd'hui plus aucun doute et les montagnes européennes sont parmi les premières touchées. Conséquences :

- d'avantage d'inondations en automne, en hiver et au printemps ; avec des phénomènes très brutaux ;
- des étiages estivaux de plus en plus fréquents et de plus en plus marqués (raréfaction de la ressource), affectant notamment les zones de plaine.

Nos modes de consommation de l'espace affectent également la ressource en eau, en accélérant les flux, et en altérant la qualité de l'eau.

Imperméabilisation des terres,
artificialisation des cours d'eau, rejets
d'eaux usées...

Passons à l'action !

en pensant « global » et en agissant « local »

Généralisons les bonnes pratiques, et travaillons pour trouver des solutions pour une gestion durable de l'eau en montagne là où se posent encore des questions !

4 bonnes pratiques fondamentales restent à pérenniser, en montagne comme ailleurs :

1. Economiser l'eau

- En luttant contre le gaspillage à la source ;
- En améliorant la qualité et le rendement des réseaux d'eau potable ;
- En remettant en état des canaux ancestraux d'irrigation agricole.

2. Préserver la qualité de l'eau à la source

- En engageant des démarches partenariales de préservation de la ressource à une échelle cohérente (massif/bassin versant) ;
- En développant les partenariats entre forestiers et acteurs de l'eau, pour une préservation optimale de la qualité de la ressource en eau ;
- En améliorant les pratiques pastorales : conduite raisonnée des troupeaux, aménagement de plateforme anti-piétinement autour des abreuvoirs...

3. Concilier les usages de l'eau

En quantifiant les ressources et les besoins actuels, et en anticipant les besoins futurs, en lien étroit avec les politiques d'aménagement du territoire.

4. Eduquer le grand public

Par des actions de sensibilisation (à destination des scolaires, notamment) portant sur les enjeux liés à l'eau, et en insistant sur le caractère transversal de cette thématique.

Démarche engagée à l'échelle de la commune de Puy-Saint-André

Cas de la protection de la source des Eaux Belles

Programme Eau+for / Projet INTERREG « ALPEAU »

Actions engagées à l'échelle du massif du Salève

Schéma de conciliation des eaux du Val Cenis / Projet « MontanAqua » / Travaux engagés sur Megève depuis 2010 / Travaux en cours sur le Canton de Vaud / Plan de gestion de la ressource en eau sur la Drôme / Projet « R2D2 » / Observatoire participatif de l'eau en chartreuse / Exploitation multi-usages de l'eau sur la commune de Saint Léger les Mèlèzes

Mais surtout, les montagnards doivent s'attacher à :

1. Favoriser la rétention de l'eau

- En gérant le couvert végétal et forestier (lutte contre la déprise) ;
- En préservant et en restaurant les zones humides ;
- En rétablissant des zones d'expansion de crue ;
- En créant des zones de stockage et en s'attachant à une bonne gestion des lacs.

Recommandations du projet européen
« Natural Water Retention Measures »

Observatoire du Domaine du Giffre / Plans d'actions zones humides des Gets
et de Saint-Martin de BelleVille / Observatoire environnemental de Flaine

2. Limiter l'artificialisation des terrains

Anticiper : La gestion de l'eau gagne à être prise en considération en amont des projets de territoire, et non pas de manière curative, après la survenue de catastrophes

Les clés de la réussite : un renforcement de la coopération entre les acteurs en charge de l'urbanisme et les acteurs en charge de la gestion de l'eau.

Réduire : En limitant l'artificialisation des terrains de montagne, et en raisonnant les volontés de développement économique des stations de montagne.

Compenser : En créant des zones d'infiltration à hauteur de 150% des surfaces imperméabilisées.

Préserver les milieux « naturels » : En mettant œuvre une politique volontariste de maintien de zones vertes sur les territoires (pâturages, forêts, zones humides...) et de restauration de la « naturalité » des cours d'eau

Phénomène d'incision sur le DRAC amont /
Glissements de terrain survenus sur la
commune de Féternes

En France, la nouvelle compétence GEMAPI, qui
met les collectivités au centre des préoccupations
liées à la gestion des milieux aquatiques et à la
prévention des inondations, s'inscrit dans une
logique de cohérence avec les compétences des
acteurs en charge de l'aménagement du territoire

Objectif affiché dans le SDAGE
2016-2021

3. Renforcer les mécanismes de solidarité aval/amont

- En renforçant le principe de gestion de l'eau par bassin versant ;
- En développant des partenariats aval/amont sous différentes formes : mise à disposition d'expertise technique, dispositif de paiement de redevances...

Partenariat entre la Société du Canal de Provence et le Parc Naturel
Régional du Verdon / Chasses respectueuses de l'Environnement
réalisées sur le Rhône grâce à une coopération franco-suisse.

Projet de renaturation et de valorisation de la
rivière Hermance / Développement de la micro-
électricité sur les réseaux d'eau potable et d'eaux
usées (Projet « Recharge green ») / Développement
d'une stratégie pan-alpine de gestion des rivières
dans la continuité des travaux engagés par le WWF
(projet « Save the alpine rivers »)

Proposition : un réseau permanent pour agir

Le besoin de mise en place d'un réseau d'échange permanent sur l'eau en montagne s'est exprimé à l'issue du congrès.

Pourquoi ?

1. **Capitaliser et diffuser des bonnes pratiques** : partage des retours d'expériences sur des thématiques définies, de manière à les reproduire si les résultats sont concluants, ou à les éviter en cas inverse ;
2. **Faciliter l'accès à la connaissance**, en « digérant, triant, validant, vulgarisant » les résultats issus du monde de la recherche ;
3. **Décloisonner les différents groupes d'acteurs (public/privé, notamment)** pour dynamiser la réflexion sur le développement de nouveaux outils/méthodes, et démultiplier la circulation de l'information ;
4. **Faire remonter aux chercheurs et aux développeurs, les besoins en termes de méthodes et d'outils** de gestion de l'eau et des milieux en montagne ;
5. **Favoriser la formation.**

Suivi des débits en zone torrentielle, suivis glaciologiques, méthode de restauration et d'entretien de zones humides d'altitude...

Comment ?

- Des **échanges collectifs**, organisés sur une ou deux thématiques annuelles (rencontres)
- Des **échanges individuels et libres**, sur toutes les thématiques souhaitant être abordées par les acteurs (échanges mails, forum...)

A quelle échelle ?

Ce réseau pourrait prendre une dimension internationale, en incluant dès le départ des voisins suisses et italiens, afin d'enrichir les retours d'expériences.

Quand ?

Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, l'OIEau et le Fonds de dotation « Montagne Vivante » se sont engagés à tester le fonctionnement de ce réseau sur une période de 1 an.